

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

640 - Rayonnement des établissements culturels du Département

Proposition de règlement de visite du Vaisseau

CD/2019/054

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé:

Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée Départementale le règlement de visite du Vaisseau. Il met en place un certain nombre de mesures de sécurité.

Le Vaisseau souhaite se doter d'un règlement intérieur à destination des visiteurs afin de pouvoir garantir la sécurité de l'établissement et des personnes.

La mise en place d'un tel règlement est rendue nécessaire en raison de l'application de certains textes réglementaires de référence, mais également en conséquence des comportements et des pratiques de visiteurs.

Les outils de communication individuels, les modes de visites et les attendus des visiteurs en termes d'informations et de services sont en constante évolution et méritent d'être encadrés.

Enfin, les aspects liés à la protection des biens et des personnes sont à préciser dans le contexte sécuritaire actuel.

Aussi ce règlement aborde les aspects liés aux accès au Vaisseau ainsi qu'aux comportements des visiteurs et aux dispositions spécifiques concernant l'accueil de groupes. Y figurent également les dispositions relatives à l'application des règles de sécurité notamment incendie et celles relatives à l'application dudit règlement. Les conditions générales de vente dont il est fait mention ont fait l'objet d'une validation par l'Assemblée plénière le 13 décembre 2018.

Ce document se veut complet et à même de répondre aux évolutions futures ; il se veut un guide et une aide pour l'accueil des publics dans les meilleures conditions.

Le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage dans le hall d'entrée du Vaisseau.

Sur avis favorable de la Commission Enfance Famille Education du 17 octobre 2019, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver le règlement de visite du Vaisseau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le règlement de visite du Vaisseau, qui fixe les règles de visite, de discipline et de sécurité,
- autorise le président du Conseil Départemental à signer ce règlement.

Strasbourg, le 23/10/19 Le Président du Conseil Départemental

Y

Frédéric BIERRY